



n° de facture : 0148586735 20A0- 2A01  
date de facture : 07/01/20



## Votre facture ligne fixe

CABINET RONDEAU  
ENSEMBLE R SIDENCE DES ORMES  
19 R DE LA TOUR  
75116 PARIS

### Vos coordonnées

RESIDENCE DES ORMES  
BATIMENT B1  
6 AV JEAN MOULIN  
93100 MONTREUIL  
n° client : 002 604 5633  
ligne fixe : 01 48 58 67 35

### Nous contacter

Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel)  
attente gratuite depuis les réseaux Orange  
- service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h  
- assistance technique 24h/7j

Par courrier :

Orange - service clients  
TSA 30011, 59878 LILLE CEDEX 9

### Vos espaces clients

orangepro.fr, rubrique Espace Client  
(gratuit hors frais de connexion internet)  
3000, gérez vos services ou payez vos factures  
(24h/7j, service et appel gratuits)

montant à régler

avant le 17.01.2020

184,91 € TTC

votre facture du 07.01.2020 19,27 € HT 15,04 € TTC

votre solde débiteur au 03.01.2020 169,87 € TTC

votre facture de clôture est à régler par carte bancaire sur votre espace client ou par chèque à l'ordre d'Orange, à l'adresse ci-contre.

### total auprès d'Orange

	HT	TTC
abonnements, forfaits et options	-21,13	-25,36
communications/achats non compris dans votre offre	40,40	40,40

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT	taux de TVA	montant de la TVA
-21,13 €	20,00%	-4,23 €
40,40 €	0,00%	0,00 €
montant total de la TVA payée -4,23€		

retrouvez tous les tarifs de vos communications  
en boutique ou sur <http://tarifsetcontrats.orange.fr>

→ détail de votre facture  
sur les pages suivantes

Votre facture ligne fixe du 07.01.2020

19,27 € HT

total auprès d'Orange

19,27 € HT

	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■	<b>abonnements, forfaits et options</b> période du 24.12.2019 au 19.01.2020				<b>-21,13 €</b>
	abonnements,	Contrat Professionnel	21,60	-0,90	-19,44
	forfaits, options	Filtrage appels vers Mobile/International/N°spé	1,88	-0,90	-1,69
■	<b>achats, prestations et frais ponctuels</b> période du 20.11.2019 au 06.12.2019				<b>40,40 €</b>
	frais de gestion	Frais de retard de paiement le 06/12/19	1		0,10 <sup>(0)</sup>
		Frais de retard de paiement le 20/11/19	1		0,15 <sup>(0)</sup>
		Frais de retard de paiement le 22/11/19	1		0,15 <sup>(0)</sup>
		Indemnité forfaitaire de recouvrement le 20/11/19	1		40,00 <sup>(0)</sup>

1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

\* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.

code (0) = 0,00 %

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.

## état de vos consommations hors abonnement - facture du 07.01.2020

Cette partie de votre facture reprend de façon plus détaillée les communications en dépassement, les communications hors forfait, ainsi que les achats et prestations ponctuels évoqués dans la partie précédente de votre facture, sans surcoût.

## total auprès d'Orange

date	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT* €
<b>■ achats ou prestations ponctuels</b>					
frais de gestion					
06/12/19	Frais de retard de paiement le 06/12/19	0,10	1		0,10 <sup>(0)</sup>
20/11/19	Frais de retard de paiement le 20/11/19	0,15	1		0,15 <sup>(0)</sup>
22/11/19	Frais de retard de paiement le 22/11/19	0,15	1		0,15 <sup>(0)</sup>
20/11/19	Indemnité forfaitaire de recouvrement le 20/11/19	40,00	1		40,00 <sup>(0)</sup>

DUPLICATA